

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS RELATIF A DES
REPARATIONS SUR LE VEHICULE TRAFIC DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'effectuer des réparations sur un véhicule appartenant à la commune ;

Vu la proposition du GARAGE LECLERCQ, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société GARAGE LECLERCQ (2 Rue du Hem 62840 LAVENTIE) un devis relatif à des réparations sur le véhicule du Service Enfance Jeunesse (porte latérale, ceinture, vitre) pour un montant de 1.243,42€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 29 janvier 2026

DEC2026_023



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ